AMPCV
Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée
Maison des Communes

Formation élus 2027

Mieux appréhender la gestion des cimetières

Contexte et objectifs

La gestion du cimetière est un monopole communal. On constate une gestion parfois imprécise, pouvant provoquer des contentieux auprès des familles et des opérateurs funéraires. Une approche globale du cimetière est nécessaire pour répondre au mieux aux évolutions de notre société.
L'augmentation des décès en raison du vieillissement de la population, la superficie du cimetière devenue restreinte du fait de non reprises de sépultures par le passé, la décomposition des corps ralentie par les traitements des défunts et divers matériaux conduisent à la saturation des cimetières.
La complexité du droit à inhumation dans une sépulture dont le titre de concession a été rédigé de manière imprécise, et le manque d'explications aux familles, nécessite une approche globale de la problématique funéraire.

Contenu

- Le statut juridique du cimetière
- Gérer les priorités : un plan à jour, la gestion des fichiers et leur contenu, appréhender la superficie nécessaire, mettre en œuvre des modalités de surveillances sur place.
- Les autorisations funéraires destinées à la gestion et traçabilité des défunts
- Le jardin du souvenir et les sépultures cinéraires
- Le terrain commun une obligation, les concessions une faculté.
- Concessionnaire, ayant droit à inhumation.
- Renouvellement, rétrocession, conversion, don de concession
- L'ossuaire et les base de la reprise de sépulture (nécessitant une formation complémentaire)

NOTA BENE

Pour optimiser la formation les participants sont invités à se munir notamment :

- De la dernière délibération du conseil municipal relative aux tarifs du cimetière,
- Du règlement éventuel du cimetière,
- D'un titre de concession type.

Méthodes pédagogiques

Remise d'un support de la formation avec les références législatives actualisées en format PDF.

Toute autre utilisation, reproduction, diffusion, publication ou retransmission du contenu est strictement interdite sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur.

Notre mission, faciliter les vôtres !

ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE VENDÉE
Maison des Communes de la Vendée
65 rue Kepler – CS 60239 – 85006 La Roche-sur-Yon cedex
Tél. : 02 53 33 01 39 – e-mail : asso.maires@cdg85.fr
www.maisondescommunes85.fr